

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

PRIMEDI 1^{er}. Frimaire.

(Ere vulgaire).

Lundi 21 Novembre 1798.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Rome, le 23 octobre.

Sa sainteté desirant que l'armement actuel ne soit pas onéreux à ses sujets, a fait une grande réforme dans ses écuries & n'a conservé que les chevaux absolument nécessaires pour son usage.

Mgr. Galeppi arriva samedi de Florence, & alla aussitôt chez le lord secrétaire d'état, & ensuite chez S. S. qui le retint pendant deux heures. On ignore s'il a apporté de nouvelles propositions de paix de la part des Français.

Le saint-pere vient de faire une nombreuse promotion militaire. En attendant qu'on ait réuni un corps de huit mille hommes pour l'envoyer en Romagne, on a fait partir cinq nombreuses compagnies d'infanterie, avec un détachement de cavalerie & quantité de charriots chargés de munitions de guerre. Ce corps, commandé par le lieutenant-colonel Arcojani, servira d'avant-garde; il recueillera chemin faisant les troupes qui sont à Ancone, à Sinigaglia, & quantité de recrues qu'on a faites dans différentes villes.

Le régiment de 14 compagnies du connétable Colonna sera bientôt formé, & l'on prépare des logemens & des écuries pour le corps de cavalerie volontaire.

On assure que le saint-pere a chargé le cardinal Maury de composer une espee de manifeste sur l'objet de la guerre. On en parle comme d'un chef-d'œuvre d'éloquence *inflammatoire*, & il paroitra dès que le roi de Naples aura ratifié le traité d'alliance défensive avec le saint-pere.

L'agent de la république française, Cacault, est encore ici. Son départ, s'il a lieu, sera le signal de la guerre.

On fait ici des vœux ardens pour la paix, mais presque sans espérer qu'ils soient exaucés.

De Livourne, le 26 octobre.

Dès que le vice-roi de Corse reçut ordre d'évacuer l'île, il demanda aux Corses quel gouvernement ils vouloient se donner; ils répondirent tous qu'ils vouloient être Français; & ils envoyèrent des députations pour in-

viter les républicains français à se rendre en Corse: en attendant ils planterent l'arbre de la liberté par-tout, & ils organiserent des comités, au nom de la république française, pour se garantir de l'anarchie.

Le général Casalta est passé à Bastia avec la gendarmerie. Le vice-roi, ne se croyant pas en sûreté, s'est rendu avec les troupes à Porto-Ferraio, en attendant l'évacuation des autres places maritimes de la Corse.

Pannatieri, agent de Paoli, qui étoit venu proposer d'engager les Paolistes à se déclarer aussi contre les Anglais, a été renvoyé, & on lui a fait rendre les sommes qui lui avoient été remises pour être employées dans l'expédition.

On croit que Paoli, dont il est l'émissaire, avoit conçu le projet d'une double trahison. Ce qui rend possible cette conjecture, c'est que Pannatieri a passé secrettement en Corse.

Les Corses, chefs du parti anglais, & entre autres Pozzo di Borgo, Peraldi, les freres Colonna Negroni, Bertolacci & Balestrino, se sont embarqués avec le convoi. Ainsi les conspirateurs étant partis, la république n'a besoin de punir personne; & il faut espérer que la vengeance particuliere sera contenue. Le général Gentili a l'estime de ses concitoyens; il leur donne l'exemple du plus grand désintéressement & du sacrifice de toutes les passions à l'amour de la patrie.

Les Anglais ont prodigué l'or pour acquérir la Corse & pour la conserver; mais tous ces sacrifices ont été en pure perte: ils n'ont pas su se faire aimer des Corses, & ils n'y laissent pas de partisans.

De Gênes, le 29 octobre.

On débite ici depuis hier la nouvelle que les Anglais ont changé de résolution, & que, loin de sortir de la Méditerranée, ils y attendent une nouvelle escadre de 12 à 15 vaisseaux de ligne. On convient qu'il leur est bien difficile aujourd'hui de se maintenir en Corse; mais on prétend que Porto-Ferraio, place facile à défendre, leur suffit pour rester dans la Méditerranée. On prétend d'ailleurs que le roi de Naples ne ratifiera pas le traité de paix avec la France, & que les Anglais pourront tirer d'Italie les subsistances nécessaires pour leur flotte.

Ceux qui ne croient pas à cette nouvelle résolution du gouvernement britannique, prétendent que l'envoi d'une nouvelle escadre n'a pour objet que de faciliter la sortie de l'autre qui, ayant un convoi à protéger, pourroit dissi-

eilément échapper à la flotte espagnole réunie à l'escadre de Toulon.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 7 novembre.

Hier, on eut avis que les français marchaient de Spire vers notre camp retranché ; en conséquence le corps de troupes qui l'occupe, fut renforcé pendant la nuit. Ce matin, à la pointe du jour, les français se sont montrés vis-à-vis des redoutes avancées du côté de Mundenheim. La canonnade a duré jusqu'à 11 heures ; ils ont été repoussés. On dit qu'ils ont attaqué du côté de Frankenthal, mais sans succès.

S U I S S E.

De Lugano, le 28 octobre.

On écrit de Bassano que le 24 on a fait une reconnaissance sur Treviso, où l'on a surpris & sabré la garde & pris 10 chevaux. Il ne seroit pas échappé un seul homme, si les houssards, au lieu de s'amuser à prendre des chevaux, avoient marché sur les hommes qui étoient à pied, leurs chevaux étant débridés.

Extrait d'une lettre écrite de Nyon, le 13 novembre.

Les souverains dispoient autrefois des peuples comme les bergers de leurs troupeaux. S'il convenoit à deux princes de changer de domaines, les sujets en étoient à peine avertis ; & de nos jours encore, combien de pères de famille se sont couchés Polonais & se sont éveillés Russes ou Autrichiens. Il n'en est pas ainsi des peuples libres ; on peut les conquérir & non les troquer comme une marchandise. Je ne suis pas trop instruit des négociations des cabinets ; mais je lis dans une gazette du 18 brumaire, qu'on se propose de nous échanger, nous autres bernois du pays de Vaud, contre l'évêché de Bâle, qui est apparemment disposé à se prêter à cet échange. Or, je vous déclare, que nous sommes très-loin d'accepter le marché : il faudra voir par quelles voies on se propose de nous y contraindre.

Qu'on ne pense pas à Paris que quelques mécontents, qui ont pu y faire percer leurs plaintes, composent la masse de la nation, & que nous sommes disposés à changer de souverain. Je vous réponds qu'il n'en est rien, & qu'il n'est aucun Suisse qui ne le sache. En vain donc seroit-on de telles informations ; elles ne seront pas écoutées ; & les répandre c'est leur donner plus de consistance qu'elles n'en méritent ; de quelque part qu'elles viennent, elles sont dignes d'être payées du plus parfait mépris.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Geneve, le 14 novembre.

La lettre amicale que le gouvernement de Berne a adressée au nôtre à l'occasion de notre nouvelle constitution, a été suivie à peu de distance d'une lettre semblable des magistrats de Zurich. Ainsi ces cantons, dont la bienveillance a toujours été notre sauve-garde, veillent encore sur nous & ne nous rejettent point du sein de la confédération helvétique.

Il y a quatre ans que les petits bonnets ont commencé ici ; c'étoit un signe de l'affiliation aux jacobins. J'ignore si on en porte à Paris ; mais à Geneve ils étoient en grand honneur, & décoroient, il n'y a que peu de semaines,

les chapeaux des terroristes. On a sagement prescrit tous ces signes de ralliement, étrangers à la cocarde nationale ; & les syndics tiennent la main à l'exécution de leurs ordonnances. Un jacobin, avec le petit bonnet à sa boutonnière, ne crut pas devoir s'y soumettre, & se présenta, il y a trois jours, dans l'assemblée souveraine avec ce costume prohibé. Il tint au syndic, qui lui ordonna de s'en dépouiller, quelques propos indécents, & fut cité devant les juges de police, qui le condamnerent à se rendre en prison pour vingt-quatre heures. Ses amis firent grand bruit : pour prévenir tout accident, on lui donna bonne garde, & le jugement s'est exécuté très-paisiblement.

Les jacobins ont eu une petite consolation. Quelques magistrats, s'étant sans doute mépris sur l'heure, ont violé leur propre ordonnance en restant à souper dans une auberge plus tard que dix heures. Ils sont mandés au tribunal de police, & comme Charondas, ils scelleront par leur obéissance les réglemens qu'ils ont promulgués.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 novembre.

Le 2, il y eut une assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes Orientales, dans laquelle il fut arrêté qu'on présenteroit une pétition au parlement pour demander la permission d'augmenter de deux millions sterlings le papier de la compagnie, avec la condition que le droit d'émettre des billets sera réduit dans la même proportion que le capital sera augmenté. Ainsi si la compagnie augmente son capital d'un million, elle n'en pourra émettre que pour deux millions.

F R A N C E.

De Nice, le 22 brumaire.

Les Anglais, après avoir quitté la Corse, se fortifient à Porto-Ferraio, au nombre de 5 à 6000 hommes.

Le traité de la France avec Gènes, en quinze articles, a été ratifié à l'unanimité par le petit conseil, & sera accepté sans délai par les colleges. En voici quelques articles :

« On accorde à la France 4 millions d'indemnité.

» Les fiefs d'Empire seront remis en toute souveraineté à la république de Gènes, comme suzeraine, & lui seront maintenus sur ce pied à la paix.

» La France ménagera à l'amiable un traité de limites entre le Piémont & la république de Gènes.

» Gènes se charge de défendre ses forts ; mais en cas d'impuissance & sur sa réquisition, les Français y suppléeront en les garnissant de troupes.

On parle d'une composition de 3 à 400 mille piastres, accordée par les Français aux négocians de Livourne pour rentrer dans la jouissance libre de leurs magasins ; mais cet avis mérite confirmation.

Les voyageurs qui reviennent d'Italie y ont vu les peuples à la première époque de la fermentation révolutionnaire. Cette fièvre commence par une sorte de chaleur agréable ; mais le milieu & la fin de l'accès font bien oublier ce premier plaisir.

Extrait d'une lettre d'Antibes, du 14 frimaire.

J'ai quitté l'armée d'Italie avec quelque inquiétude,

non sur l'esprit qui l'anime, mais sur la faiblesse des moyens. Si l'activité, l'intelligence, la fidélité des administrateurs égaloient l'activité & les talens du général, le zèle infatigable des principaux officiers, la bravoure & la gaieté du soldat, je n'aurois aucune inquiétude sur la fin de cette mémorable campagne, & je serois bien sûr qu'une action d'éclat en couronneroit la gloire & consolideroit nos conquêtes. Mais je vois que l'ennemi fait des efforts incroyables pour dégager Wurmsér & reprendre l'offensif sur nous, & je ne vois pas qu'on mette Buonaparte en état d'opposer des forces proportionnées à celles qu'on rassemble contre lui. A mon retour de Venise, j'ai passé à Bassano, sur la Brenta, au débouché des gorges du Tyrol, où j'ai trouvé la division de Massena cantonnée. J'avoue que je l'ai trouvée bien affaiblie & un peu délabrée, sur-tout la cavalerie, composée seulement de trois régimens, savoir le 15^e de dragons, de 150 hommes, presque nus & sans autres armes que leurs sabres; le 7^e. de hussards fort de 250 hommes assez bien montés, mais mal armés, & le 10^e. de chasseurs réduit à 220 hommes; c'est le corps le mieux armé, habillé & monté: il est toujours commandé par le brave Leclerc, qui a été blessé dernièrement, mais qui est parfaitement rétabli. Ce sont les restes de ce beau régiment qui est parti de France fort de 900 hommes; il est vrai qu'il a beaucoup de malades, dont la plupart reprendront leur service. Voilà toute la cavalerie qui se trouve à cette division, qui, d'ailleurs, n'a pas plus de quatre mille hommes d'infanterie, mal vêtus & mal armés. On y attend des renforts & des secours très-nécessaires; car ce corps est bien en l'air dans cette position; placé en avant de Bassano, la Brenta derrière lui, avec un seul pont qu'on ne peut pas même défendre, parce la rive gauche domine de beaucoup la rive droite, & que le pont est dans l'intérieur de la ville. Ajoutez à tous ces inconvéniens, que le soldat commence à s'ennuyer de la longueur de la guerre; vous connoissez le soldat français, que l'inertion fatigue plus que les combats, & qui aime mieux les dangers que la pénurie. On craignoit de manquer de vivres, parce que les fournisseurs vénitiens, qu'on n'avoit pas payés, ne vouloient plus rien avancer. Vous aurez de la peine à concevoir qu'on ne puisse pas faire vivre une armée de 25 mille hommes dans un pays aussi riche & aussi fertile que l'Italie; mais tous les trésors de la *bella Italia* ont passé dans les mains d'une foule de brigands, qui, joignant l'insolence au pillage, sont parvenus à nous rendre odieux à des peuples qui nous avoient reçus à bras ouverts.

Il ne faut pas se laisser éblouir par nos succès: ils sont étonnans & dûs à la valeur impétueuse des troupes, & à leur confiance dans leurs chefs; mais les victoires épuisent les armées, & il nous faut de nombreux renforts pour conserver nos conquêtes & réparer les pertes que les combats, & sur-tout les maladies, nous ont fait essuyer. Nous avons plus de vingt mille malades, & les maladies ou les combats nous ont déjà enlevé plus de dix mille hommes. Mais tout cela ne fait qu'exciter la vigilance du gouvernement & ne peut l'inquiéter. Nous avons des hommes; il en arrive tous les jours à l'armée. Une sage administration procurera des secours d'argent & de subsistances dans le pays: ses chefs ont les mêmes talens, le soldat est toujours plein d'ardeur; j'espère que nous ne perdrons pas le fruit de tant de victoires si cherement achetées, &c.

Extrait d'une lettre écrite de Bordeaux, le 21 brumaire.

Les détails suivans nous sont envoyés de Baltimore, dans les Etats-Unis.

La Peggy vient d'arriver de Canton, après une traversée heureuse & courte; elle avoit touché à l'isle de France le surlendemain du départ des commissaires venus de France, & qui n'y ont pas fait un long séjour; elle a fait voile de cette isle le 26 juin, après avoir pris des rafraîchissemens.

La nouvelle de l'affranchissement des negres, en vertu d'un décret de la convention, a été portée dans cette colonie par les commissaires. Elle a d'abord occasionné du tumulte, & trois blancs en ont été victimes; mais l'ordre a été bientôt rétabli. La colonie étoit tranquille; les travaux se faisoient régulièrement, parce que l'esclavage est très-doux dans cette colonie: elle n'a jamais été aussi riche qu'en ce moment.

Tous les citoyens sans exception, & même les militaires nouvellement arrivés, ont été d'accord pour renvoyer à un autre tems des mesures qui ont porté le désordre & le carnage dans les autres colonies. Celle-ci est sincèrement républicaine; & quoiqu'on puisse faire, elle repoussera vigoureusement les Anglais, s'ils s'en approchent.

On se loue beaucoup de la sagesse du gouverneur & de celle des chefs qui commandent les vaisseaux & les troupes nouvellement arrivés: ils ont conservé cette belle possession à la république française; & l'on croit que la convention, bien instruite de ces circonstances, leur adressera des témoignages de satisfaction, &c.

De Paris, le 30 brumaire.

Le mandat d'arrêt qui avoit été lancé contre Laharpe, après le 13 vendémiaire de l'an 4, vient d'être enfin annullé. Cette longue persécution, qui n'a eu d'autres motifs que l'aversion des factieux pour la liberté de la presse, & la haine jalouse de toute espèce de mérite & de talent, a inquiété pendant plus d'un an un homme de lettres célèbre, & en le privant de la liberté, a privé le public de ce que l'on avoit droit d'attendre de sa plume élégante & courageuse. Les amateurs de la littérature ont été privés aussi de l'instruction aussi agréable qu'utile qu'ils trouvoient dans les leçons qu'il donnoit au Lycée. Ce mal va être enfin réparé; Laharpe va recommencer ses leçons de littérature dans cet établissement utile.

Les dernières nouvelles de l'armée du Rhin & Moselle annoncent que cette armée se refait chaque jour sensiblement, des fatigues de sa glorieuse retraite, & qu'elle couvre, d'une manière inexpugnable, la ligne du Rhin. Le pont d'Huningue & le fort de Kell sont protégés par les travaux de l'art les plus respectables, & exécutés avec une ardeur que l'ennemi n'a pas osé troubler: il se retranche de son côté devant Kell & Huningue. Quelques jours avant le 22 brumaire, (date de ces nouvelles) il plaça ses postes trop près de nos ouvrages: pour éviter le tiraillement des sentinelles, le général Desaix le fit prévenir de les éloigner, ce qu'il refusa de faire. Le général Vandamme eut ordre de les enlever, & il exécuta cette entreprise avec beaucoup de vivacité. Les piquets des 3^e & 11^e de hussards chargeront les postes de la plaine; celui de la 10^e d'infanterie légère attaquera ceux des isles. On ramena une centaine de prisonniers, & tout s'établit comme le général en chef l'avoit désiré.

Le ministre de la marine et des colonies, au président du directoire exécutif.

Citoyen président, la division composée des vaisseaux *le Duquesne*, *le Censeur*, & de la frégate *la Friponne*, qui avoient été expédiés par le contre-amiral Richery pour remplir une mission particulière à la côte du Labrador, est arrivée à l'isle de Groix, près la rade de l'Orient, le 20 de ce mois. Ces batimens, commandés par le chef de division Allemand, se sont dérobés à la poursuite de deux escadres anglaises, dont une les attendoit à la hauteur de Rochefort, & l'autre aux attéragés de Brest.

Ce commandant me rend compte, au moment de son arrivée, « que sa mission a eu les plus grands succès, » malgré les rigueurs de la saison, les brumes & les bancs de glace qu'il a rencontrés; qu'il ne reste aucun vestige d'habitation dans la baie des Châteaux; que les forts & batteries ont été attaqués & détruits par le feu de ses vaisseaux; enfin, qu'il a pris la majeure partie du convoi de Québec, & quelques jours après, un navire qui avoit des piastres à bord, indépendamment d'un grand nombre d'autres bâtimens coulés bas ou brûlés ».

Il résulte, citoyen président, de ces opérations combinées sur les côtes de Terre-Neuve & du Labrador, que l'ennemi a perdu plusieurs établissemens importans; qu'il lui a été fait beaucoup de prisonniers; qu'environ cent navires ont été pris, coulés bas ou brûlés, & que les bâtimens qui ont échappé à la poursuite de nos vaisseaux, n'ont pu profiter de la saison favorable pour faire la pêche. Il suffit de connoître les bénéfices immenses que les Anglais retirent annuellement de cette branche de commerce, pour apprécier le préjudice que la présence de nos forces leur a causé.

Je m'empresserai de témoigner aux marins de cette expédition la satisfaction du directoire exécutif, aussi-tôt que j'aurai reçu des détails sur les services que chacun d'eux a rendus.

Salut & respect. *Signé*, TRUCQUET.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÈRES.

Séance du 30 brumaire.

Au nom de la commission des dépenses, Madier-Maligez propose au conseil de mettre une somme de 200 mille francs à la disposition des commissaires de la trésorerie nationale. — Adopté.

L'administration du département de la Dyle a témoigné l'incertitude où elle est si, dans la suppression des ordres religieux, elle doit comprendre la congrégation des Alexiens, qui prend soin des insensés, & les récollets irlandais de Louvain, qui s'occupent uniquement de l'instruction publique.

Boissy rend compte de ce doute de l'administration départementale de la Dyle, & demande le renvoi à une commission; il est adopté.

Le conseil ordonne l'impression de deux projets de résolution, dont l'un, présenté par Eschasseriaux, tend à permettre l'exportation de diverses marchandises dont le tableau est annexé au projet; l'autre est relatif au paiement de l'emprunt forcé.

Ce dernier a été proposé par Gibert-Desmolières; il porte qu'à compter du jour de la publication de la loi, les rôles de l'emprunt seront clos; les municipalités pourront revoir les taxes qu'elles jugeront trop fortes, & ce qui reste dû sera payé; savoir: dans le premier mois, un vingtième en numéraire métallique & dix-neuf vingtièmes en mandats, à raison de deux capitaux pour un; dans le second mois, on payera deux vingtièmes en numéraire métallique; trois dans le troisième mois, & ainsi de suite de mois en mois.

Le conseil adopte ensuite en principe un projet de résolution portant que les propriétés françaises, prises par l'ennemi & reprises par des français, seront restituées à leurs premiers propriétaires.

Le président annonce qu'il a reçu des pièces de nature à être lues en secret; & le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACUÉE.

Séance du 30 brumaire.

Sur le rapport d'une commission, le conseil approuve une résolution relative à la continuation de l'impression du *Tableau de la Campagne des Français*.

Brostaret, au nom d'une commission, propose d'adopter la résolution qui met un impôt sur les billets de spectacles.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement de la discussion.

Le directoire annonce au conseil, par un message, l'échange des ratifications du traité de paix entre la république française & le roi des Deux-Siciles.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative aux délais pour se pourvoir en opposition, & relever appel des jugemens par défaut.

Lanjuinais, Liborel & Mollevault trouvent que les délais fixés par cette résolution sont beaucoup trop courts; qu'elle prescrit des formalités inutiles & embarrassantes, ce qui ne la rend propre qu'à servir de nouvel aliment à la chicane.

Le conseil rejette la résolution.

Cours Élémentaire de Morale, ou le Père instituteur de ses enfans, ouvrage propre à l'instruction publique, par Maurice Lévêque, avec cette épigraphe:

« Puisque la philosophie est celle qui nous instruit à vivre, & que l'enfance a sa leçon comme les autres âges, pourquoi ne la lui communique-t-on? »

(MONTAIGNE, liv. 1, chap. 19.)

A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Benoît, n°. 764, près la rue Taranne; Desenne, libraire, au palais Egalité; Baudouin & Eberhart, imprimeurs, rue Saint-Jacques, n°. 30, où se trouve le dépôt. Le prix est de 3 liv. pour Paris, & 4 liv. 14 s., franc de port, pour les départemens.